



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 43752

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les risques domestiques. Récemment, un petit Mayennais a été admis aux urgences de l'hôpital de Laval après avoir bu du produit à vaisselle stocké dans une carafe. Les accidents domestiques représentent 150 000 hospitalisations par an en France. Si 90 % d'entre eux se résument à des petits bobos, plaies, bosses, les 10 % restants sont parfois très graves. Au moins un petit Mayennais de 0 à 6 ans décède chaque année d'un accident dans son environnement quotidien. Il est nécessaire de bien faire prendre conscience aux parents que l'accident est souvent causé par une perte de vigilance. C'est la raison pour laquelle il souhaite connaître les projets du ministre en matière de prévention des risques domestiques.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, des actions de communication et de prévention des accidents de la vie courante ont été engagées, notamment pour réduire la mortalité des jeunes de moins de quinze ans due à ces accidents. L'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (INPES) produit chaque année des documents et organise des campagnes de communication sur la prévention des accidents de la vie courante. Ces messages sont essentiellement relayés par les professionnels de santé (médecins, puéricultrices, PMI...), et, dès la maternelle, par les enseignants et les éducateurs. Des progrès incontestables ont été accomplis depuis les années quatre-vingt, mais le nombre d'accidents reste très préoccupant. Le rapport annexé à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a fixé comme objectif la réduction de 50 % de la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quinze ans d'ici 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une amélioration des connaissances mais aussi par une meilleure surveillance et la mise en place d'un dispositif d'alerte. À cette fin un laboratoire d'analyse et de prévention des accidents de la vie courante va prochainement être mis en place pour permettre de mieux identifier les causes des accidents et les facteurs comportementaux et ainsi mieux cibler les actions de communication et développer les modes de prévention les plus adaptés. L'objectif contenu dans la loi de santé publique sera repris au niveau interministériel dans le plan national de prévention des accidents de la vie courante, en cours de rédaction. Le ministère chargé de la santé est associé à la préparation de ce plan, conduite par le ministère chargé de la consommation. Ce plan permettra de renforcer la collaboration entre les services dans un souci de lutter plus efficacement contre les accidents de la vie courante. Enfin, une refonte du carnet de santé étant actuellement en cours, une attention particulière sera apportée aux messages de prévention à inclure en matière d'accidents de la vie courante.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43752

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5283

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4384